

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

**Le 11 mars 2024
A Le Montet**

Date convocation : 5 mars 2024

Appel des conseillers communautaires

- Présents : 33
- Pouvoirs : 4
- Absents :
- Retards :

Secrétaire de la séance précédente : Mme Nicole PICANDET

Secrétaire de séance : M. François ENOUX

Heure début séance : 19h07

Mot d'accueil de la part de Sylvette DESNAUDS, maire de la commune de Le Montet. Le Montet est une commune de 177 ha et 467 habitants. Elle est basée sur un tissu commercial. Il y a pas mal de services publics sur la commune : centre de pompier, centre de gendarmes, centre social, ...

Axe routier à proximité.

En préambule, le Président demande à M. Frédéric FUSIL, nouveau conseiller communautaire depuis la démission d'Yves PETIOT, de se présenter.

Rappel ordre du jour :

- **Présentations :**
 - Présentation des nouveaux agents
 - Présentation du bilan de la mission locale par la mission locale
- **Transition environnementale, agricole et alimentaire/Aménagement du territoire et transition énergétique**
 - Lancement du bilan intermédiaire PCAET
 - Validation de la convention SAGE
 - Avis sur le projet d'extension de la carrière exploitée par la SAS EDILIANS sur les communes de Louroux-Bourbonnais et Vieure
- **Administration générale, finances, marchés :**
 - Information sur les décisions du Président et du bureau prises par délégation du conseil communautaire
 - Validation des PV des séances précédentes
- **Informations et questions diverses :**

Jean-Marc

Adjonction e point sur le poste de Maître Nageur Sauveteur (MNS) => passage d'un poste à mi-temps à un poste à temps plein → unanimité

Présentations

PRESENTATION DES NOUVEAUX AGENTS

Jean-Marc

Plusieurs agents ont intégré l'équipe communautaire, certains sur du long terme, d'autres en soutien des politiques actuellement en cours de construction.

Guillaume BARBIER : vient d'intégrer la CCBB sur le projet alimentaire territorial. Il va explorer différents axes de travail : structuration d'outils collectifs (boutique de valorisation des productions agricoles et artisanales locales, outil de transformation etc ...), transitions agricoles, écologiques et sociales, approvisionnement local en restauration collective ...

Il sera soutenu par **Estelle HOSSENLOPP-JUGY** qui est volontaire territoriale en administration et qui a rejoint la collectivité pour un pour mettre en place le livret de producteurs et la structuration fonctionnelle du site à venir Comptoir du Bocage.

Valentin ZELLER vient d'être recruté en tant que conseiller numérique économie, il accompagne les entreprises dans l'appropriation des outils numériques (fiche entreprise sur le site comptoir du bocage) et vient en soutien de France Services sur, par exemple, la mise en place d'ateliers collectifs pour accompagner les habitants dans le cadre du réadressage.

Zacharie SAVEL : en disponibilité, a réintégré la collectivité début janvier 2024 en reprenant les missions de gestion du matériel d'événementiel suite au départ de David. Il effectue également tous les petits travaux d'entretien de la CCBB : bâtiments, véhicules, ...

Mélessandre DA SILVA BARREIROS a pris ses fonctions en fin d'année dernière en tant que volontaire territoriale en administration et qui anime, aux côtés de Catalina DUQUE GOMEZ et Camille SARRIAS, les sujets des transitions environnementales et notamment la GEMAPI et l'adaptation au changement climatique

Elodie TOUITOU est agent communautaire depuis plusieurs années mais suite à un accident professionnel a été reclassée. Aujourd'hui elle occupe la place d'assistante du pôle petite enfance et, à ce titre elle va notamment gérer le guichet unique dont la mission est d'être l'interface unique des familles sur le territoire. A elle ensuite, fonction des besoins individuels d'orienter les familles vers le bon interlocuteur. Elle a également en charge la gestion purement administrative de nos crèches communautaires (relevé des heures enfants pour facturation, déclaration CAF, contrats des familles etc.)

Marie-Françoise

Peut-être en profiter pour faire un point sur :

- Le RPE : difficulté à recruter sur le second poste, nous avons sélectionnés deux profils ; le premier a été retenu par son employeur actuel, le second après avoir accepté le poste, ne donne plus signe de vie. Le service a néanmoins été relancé avec un seul agent soutenu par deux collègues. Cette solution n'est pas pérenne et nécessite de trouver au plus vite une solution.
- La difficulté de recrutement sur postes EJE et AP : ce sont deux métiers très en tension pour lesquels il est très difficile de recruter. Pour tenter de pallier ces carences, nous avons depuis septembre une jeune femme en alternance EJE et nous travaillons également avec certains agents sur leur montée en compétence et en responsabilité via la formation et les validations d'acquis par l'expérience. A ce jour nos taux d'encadrement sont respectés et seul le temps d'EJE sur la crèche de Bourbon n'est pas pourvu mais un recrutement temporaire permet malgré tout de maintenir le nombre d'ETP nécessaire à l'accueil de l'ensemble des enfants.
- A ce jour pas de possibilité de trouver une personne pour le remplacement de la directrice de la crèche de Bourbon actuellement en congé maternité
- Annonce de départ d'une des deux auxiliaires de puériculture, une réunion de travail avec les agents est programmée mi-avril pour travailler collectivement à la réorganisation de la crèche.

Nicole PICANDET relève que les assistantes maternelles de sa commune lui ont effectivement signifié qu'il y avait une vraie attente notamment sur la partie administrative. Marie-Françoise LACARIN rappelle que certaines actions sont tout de même menées par Elodie et que ces actions sont notifiées aux communes tous les mois.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE

Jean-Marc

Deuxième point : présentation et bilan de la mission locale

Présence de Sabine DEBESSAY, directrice et Philippe PERRIN, conseiller du territoire.

Après leur présentation :

Bilan positif

L'implication locale de la Mission Locale porte ses fruits mais nous percevons aujourd'hui les limites de l'exercice quand il est proposé aux jeunes de participer à des ateliers sur Moulins. La mobilité reste une question prégnante.

Afin de renforcer l'action de la mission locale il sera prochainement proposé au conseil communautaire de conventionner avec cette dernière pour accueillir une antenne sur le territoire communautaire.

Le Président propose de communiquer le support de présentation aux conseillers communautaires.

Deux types d'accompagnement sont effectués pour les jeunes. Pas moins de 100 000€ ont été distribués à ce titre en 2023.

D'une manière générale, la mobilité est un des facteurs les plus récurrents dans l'inoccupation des jeunes du territoire. Une évolution des difficultés a pu être observée après COVID en raison d'une perte de repères et de contact avec les administrations notamment. Des problèmes de santé et notamment des troubles ont également pu être constatés à l'issue de la période COVID. Il y a des publics qui sont plus fragiles et restent plus longtemps dans les personnes accompagnées. Sébastien VUILBERT rappelle que la mission locale est associée aux petits déjeuner éco organisé par la CCBB afin d'avoir le lien direct avec les employeurs potentiels du territoire. Ludovic CHAPUT rajoute que des permanences du CSAPA, auront lieux à Bourbon L'Archambault. CSAPA qui est en lien avec la MiLo.

Jean-Marc DUMONT, en reprenant la problématique de la mobilité et donc de l'enclavement des jeunes, propose que la formule permanence soit revue en format antenne et notamment dans les nouveaux locaux communautaires.

Transition environnementale, agricole et alimentaire/Aménagement du territoire et transition énergétique

1. LANCEMENT DU BILAN INTERMEDIAIRE PCAET

Brigitte

La réalisation des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) relève des obligations légales pour certaines intercommunalités, ce qui n'était pas le cas de la nôtre. Notre inscription dans la démarche a fait suite à la sollicitation du Syndicat Départemental de l'Energie qui a souhaité impulser une dynamique collective, départementale ayant permis d'aboutir à la réalisation et coordination de PCAET couvrant intégralement le département de l'Allier.

La réalisation de ce projet a pu s'effectuer par des moyens mutualisés portés par le SDE et mis à disposition des territoires. Les intercommunalités ont aujourd'hui pris le relais financier des fonds LEADER pour assurer, aux côtés du SDE, la pérennité financière des 3 postes dédiés.

Le 17 janvier 2018, le conseil communautaire a acté sa volonté d'élaborer son PCAET en s'appuyant sur le SDE.

Il est à noter la difficulté d'appropriation de ce sujet tant par les élus que par les services compte tenu de la crise sanitaire qui est intervenue en toute fin de phase de diagnostic perturbant ainsi la dynamique enclenchée. Le renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire en 2020 n'a pas non plus facilité la réalisation du PCAET qui a finalement été adopté le 18 janvier 2021.

En 2024, nous sommes à mi-parcours de ce plan 2021-2026, il convient donc de réaliser un bilan intermédiaire des actions portées par la collectivité mais également par les différents acteurs qui ont souhaité voir intégrées au PCAET certaines de leurs actions. Pour ce faire, il nous faut délibérer le lancement du bilan et nous aurons à délibérer en fin d'année sur les résultats de ce dernier.

Présentation détaillée faite par Camille



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BOCAGE BOURBONNAIS

11.03.24

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

- Lancement élaboration des PCAET en 2018
- Adoption du PCAET le 18 octobre 2021 pour 6 ans

Objectif du territoire d'ici 2030 (en respectant...)

- 35% de CO2e
- 51,96% de consommation énergétique
- 3X d'efficacité énergétique
- AIR
- TEPOS (Territoire à Énergie Positive)
- 30% de réduction des émissions de GES

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

- Lancement élaboration des PCAET en 2018
- Adoption du PCAET le 18 octobre 2021 pour 6 ans
- Année 2024 = bilan à mi-parcours après 3 ans d'application
 - Évaluer l'efficacité des actions mises en place
 - Expliquer les freins qui ont empêché la mise en place de certaines actions
 - Perspectives pour la seconde partie du PCAET (leviers, priorités à donner, etc.)
 - Valoriser les actions qui n'apparaissent pas dans le PCAET (notamment TACCT, COI, etc.)

CONTEXTE

- Pourquoi** - Obligation réglementaire (article R. 239-51 du code de l'environnement, ...) - Courrier de la DDT pour rappeler l'obligation de faire un bilan
- Quand** - A 3 ans après la date du vote PCAET
- Qui** - Un rapport mis à la disposition du public
- Qui le fait** - Pôle Climat Énergie > 30% des jours - Agents référents des collectivités
- Comment** - Base commune (consommation d'énergie, production EnR, émissions GES, avancement des actions, leviers et freins, etc.) - Possibilité à chaque territoire de le personnaliser

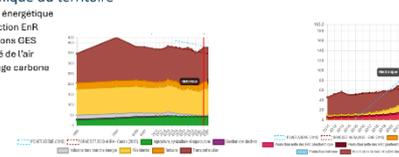
CONTEXTE

- Suite à la Commission Mixte Paritaire du 12/12/23:
 - 30% (estimatif) de vos droits de tirage consacrés à la rédaction du bilan
- Temps qui sera consacré à :
 - Rédaction d'une trame commune
 - Récolte des données (EPCI + partenaires)
 - Analyse et rédaction en coopération avec le référent PCAET et les services
 - Article de communication
 - Préparation et animation d'une réunion (COPIIL conseil communautaire, etc.)

		Droits de tirage attribués	
		30%	30%
Pays de Moulins	Bocage Bourbonnais	30	9
	Entr'Allier Besbre et Loire	45	14
	Moulins Communauté	75	23
Pays de Montluçon	Montluçon Communauté	75	23
	Communauté Montmorillon Nivernais Communauté	45	14
	Pays de Tronçais	25	8
Pays de Vichy	Pays d'Harlé	25	8
	Vall de Char	25	8
	Vichy Communauté	85	26
Actions départementales	Saint Pourçain Soule Limagne	50	15
	Pays de Lapalisse	25	8
		168	55

CONTENU DU BILAN À MI-PARCOURS

- Dynamique du territoire
 - Consos énergétique
 - Production EnR
 - Emissions GES
 - Qualité de l'air
 - Stockage carbone



CONTENU DU BILAN À MI-PARCOURS

- Une évaluation globale de l'avancement des actions
 - Classer les actions par statut :
 - non réalisée
 - programmée
 - en cours
 - réalisée
 - mise ce côté
- Suivi d'un bilan détaillé par action
 - Quantitatif quand possible (Analyse des indicateurs remontés)
 - Qualitatif
 - Pour les actions réalisées ou non
 - Moyens humains et financiers
 - Difficultés rencontrées
 - Leviers pour mise en place



CONTENU DU BILAN À MI-PARCOURS

- Évaluation des actions des partenaires
 - Même principe que l'évaluation des actions portées par les EPCI
 - Point de vigilance : tous les partenaires ne répondent pas
 - Analyse de l'avancement global des actions des partenaires ayant répondu
 - Évaluation qualitative et quantitative des actions




PROCHAINES ÉCHÉANCES

- Présentation du Bilan à mi-parcours au conseil communautaire d'octobre 2024
- Mise à disposition au public via le site internet et autres moyens de communication (bulletin communautaire)
- Poursuite de la mise en œuvre du PCAET et de son suivi sur les 3 prochaines années : bilan final en octobre 2027





Jean-Marc DUMONT questionne Camille SARRIAS afin de savoir s'il y aura un bilan départemental à mi-parcours, ne serait-ce qu'une agrégation de données. A priori, cela ne serait pas d'actualité.

Vu la présentation réalisée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L229-26 et R229-51 et suivants,

Vu les délibérations N°1 du 18 janvier 2021 et DEL20211018-180 du 18 octobre 2021 approuvant le projet de PCAET,

Considérant que l'article R229-51 du code de l'environnement prévoit l'élaboration d'un bilan à mi-parcours dans les 3 ans après son adoption soit courant octobre 2024. Il s'agira de passer en revue les différents objectifs et actions prévues, menées par les collectivités et nos partenaires. Ce sera également l'occasion de communiquer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux d'atténuation.

Il est proposé aux conseillers communautaires de délibérer pour lancer officiellement la démarche d'élaboration du bilan à l'issue de la présentation de la méthode.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

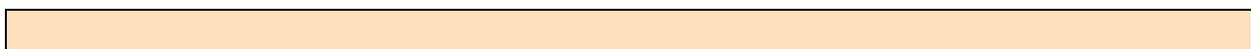
DECIDE

- De lancer la démarche d'élaboration du bilan selon la méthodologie présentée,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche.

Pour	37
Contre	
Abstention	

2. VALIDATION DE LA CONVENTION SAGE

Annexe N° 1



Gérard

Le SAGE est un outil de planification qui permet de guider les décisions des acteurs du territoire concernant l'eau à l'échelle des sous-bassins hydrographiques.

Il fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de favoriser :

- la préservation des milieux aquatiques, écosystèmes et zones humides,
- la protection du patrimoine piscicole,
- la prévention des risques d'inondation,
- la préservation de la qualité de l'eau et lutte contre les pollutions,
- la gestion durable de la ressource en eau...

Le SAGE est élaboré par une commission locale de l'eau (CLE) et approuvé par le préfet.

La CLE du SAGE Allier Aval s'est rapprochée de la CC du Bocage Bourbonnais, qui bénéficiera d'une première campagne d'inventaire en 2024 (communes de Bourbon-l'Archambault, Franchesse, Saint-Aubin-le-Monial, Saint-Plaisir et Ygrande) et d'une deuxième campagne en 2025 (communes d'Agonges, Autry-Issards, Châtel-de-Neuvre, Châtillon, Cressanges, Gipcy, Meillard, Meillers, Noyant-d'Allier, Saint-Menoux, Treban et Tronget) pour une proposition de partenariat pour des actions de concertation.

Nous sommes sur une convention de moyens humains et de coopération

Durée : 18 mois

Convention financière : pas de contrepartie financière pour la CCBB

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences de la communauté de communes du Bocage Bourbonnais et notamment celles relevant de l'environnement, de la GEMAPI et de l'aménagement et l'urbanisme,

Vu la convention ci-annexée,

Il est proposé aux conseillers communautaires de valider la convention de partenariat d'étude d'inventaire des milieux humides sur le bassin Allier aval avec le SAGE.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider la convention ci-jointe,
- D'autoriser le président à signer la présente convention et tout document afférent.

Pour	35
Contre	
Abstention	2

3. AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE EXPLOITÉE PAR LA SAS EDILIANS SUR LES COMMUNES DE LOUROUX-BOURBONNAIS ET VIEURE

Dossier de consultation

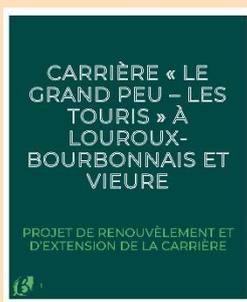
Brigitte

Des carrières d'extraction d'argile sur les communes de Louroux Bourbonnais et Vieure sont existantes depuis 1974. Différents renouvellements d'autorisation d'exploitation ont été effectués, le dernier date d'avril 2013 sur une emprise de 18ha pour une durée de 30 ans.

La demande porte sur :

- Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation datant d'avril 2013 sur une emprise de 18ha pour une durée de 30 ans.
- L'extension de la carrière sur une emprise de 9ha, suivant un phasage quinquennal, allant jusqu'en 2048, pour une superficie totale de 27,3ha.
- Le périmètre de la carrière intègre 15,7 ha de surfaces agricoles.
- La durée de l'autorisation d'exploitation demandée est de 25 ans.

Catalina présente le dossier complet





CONTEXTE

L'entreprise
La Française des Tuiles et Briques (LFTB), qui exploite la carrière depuis 2003 est aujourd'hui une filiale de la société Edilians.

La carrière est exploitée depuis 1974 pour extraire de l'argile bariolée et de l'arkose.

Le matériau extrait est acheminé sur des usines du groupe EDILIANS :

- Le site de Doyet (Allier) et de Grossouvre (Cher) : matière première.
- Le Site de Phalempin (Nord) et de Wardrecques (Pas-de-Calais) : « additif de performance »

Avis technique sur le renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploitation de la carrière « Le Grand Peu – Les Touris » à Louroux Bourbonnais et Vieure. Conseil Communautaire – 7 mars 2024

PRÉSENTATION DU PROJET

Nature de la demande

- Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation datant d'avril 2013 sur une emprise de 18ha pour une durée de 30 ans.
- L'extension de la carrière sur une emprise de 9ha, suivant un phasage quinquennal, allant jusqu'en 2048, pour une superficie totale de 27,3ha.
- La durée de l'autorisation d'exploitation demandée est de 25 ans.
- Une remise en état à vocation naturelle et agricole est envisagée à l'issue des 25 ans d'exploitation.



Commune	Superficie (ha)
Louroux Bourbonnais - Vieure	18,3
« Les Foyes », « Le Grand Peu », « Les Touris » et « Les Foyes »	9,0
Total	27,3

BOCAGE BOURBONNAIS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 11 rue de la République - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT - Tél : 04 70 67 11 89 - www.ccbb.fr

PRÉSENTATION DU PROJET

L'emprise foncière

Une surface de 27,3 ha de terrain agricole est affectée au projet de renouvellement et d'extension de la carrière. La surface agricole est répartie en parcelles appartenant à des propriétaires privés ou à des exploitations agricoles.

Phase	Superficie (ha)	Superficie agricole (ha)	Superficie totale (ha)
Phase 1 (2024 - 2028)	18,3	18,3	18,3
Phase 2 (2029 - 2033)	9,0	0,0	9,0
Phase 3 (2034 - 2038)	0,0	0,0	0,0
Phase 4 (2039 - 2043)	0,0	0,0	0,0
Phase 5 (2044 - 2048)	0,0	0,0	0,0
Total	27,3	18,3	27,3

BOCAGE BOURBONNAIS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 11 rue de la République - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT - Tél : 04 70 67 11 89 - www.ccbb.fr

PRÉSENTATION DU PROJET

Justification de la demande

- L'extension permettra une augmentation considérable du rythme d'exploitation, permettant d'alimenter à 100% les tuileries de Doyet (Allier) et de Grossouvre (Cher) et de fournir les tuileries de Phalempin (Nord) et de Wardrecques (Pas-de-Calais) comme « additif de performance ».

Indicateur	Avant le projet	Après le projet
Rythme d'exploitation (tonnes/jour)	10 000	25 000
Production annuelle (millions de tonnes)	3 650	9 125

BOCAGE BOURBONNAIS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 11 rue de la République - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT - Tél : 04 70 67 11 89 - www.ccbb.fr

AVIS DES PPA

Communes

Louroux Bourbonnais

- Avis favorable, la gestion de l'exploitation est considérée comme satisfaisante.
- La commune a donné un avis favorable sur les modalités de remise en état et l'usage futur du site le 21 avril 2024.

Vieure

- Impact sur la route : l'accès à la carrière se fait par Vieure, la commune a dû élargir d'importants travaux pour remédier à l'impossibilité de passage des camions sur la route communale. Le problème de sécurité routière, notamment en face de l'école.
- Impact sur l'activité agricole : l'extension de la carrière implique le gel de l'activité agricole sur des terres exploitables.
- La commune a donné un avis favorable sur les modalités de remise en état et l'usage futur du site.

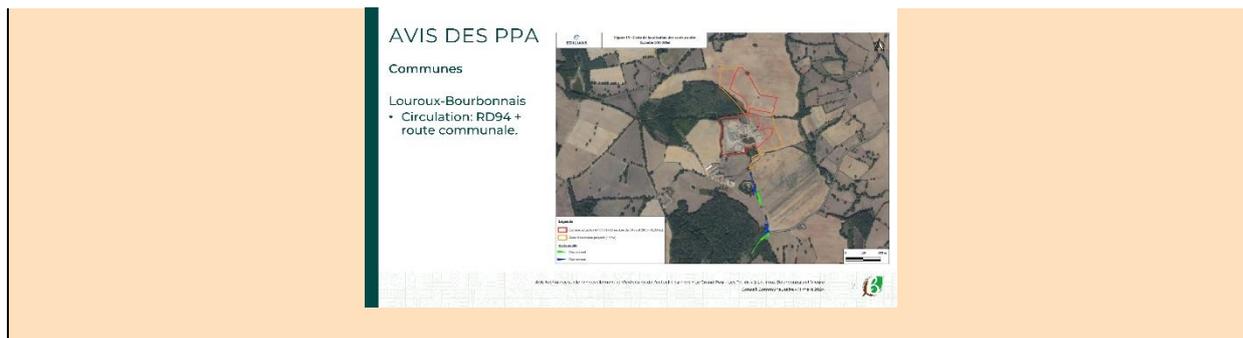
Vergennes

- Le Conseil Municipal n'a pas d'observation concernant le projet et sur le fait que l'activité n'a pas de repercussions sur la commune.

Principales observations des services de l'Etat

- (DREAL (SEHN), CSRPN) Des mesures de compensation devant être précisées en termes de qualité (état de conservation) et de quantité (surface/linéaire).
- (CA 03) Une étude préalable agricole est par conséquent nécessaire.
- (CA 03) Mise en place d'un suivi par un agronome afin d'assurer une remise en état assurant un retour à une situation équivalente.

BOCAGE BOURBONNAIS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 11 rue de la République - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT - Tél : 04 70 67 11 89 - www.ccbb.fr



Jany POIRIER rappelle que la commune de Louroux Bourbonnais est très favorable à cette extension car la commune connaît l'entreprise depuis son installation qui a toujours respecté les exigences de la commune.

Nicole PICANDET relève une réserve de la part de sa commune, Vieure, notamment en raison du fait que des camions vont transiter régulièrement par la route communale et potentiellement la dégrader. Il demeure néanmoins que le projet reste une opportunité économique à saisir et la commune est, outre le point précédent, favorable.

Jany et Nicole s'associent pour souligner que la population n'a pas émis de question lors de l'enquête publique.

Le Président propose d'attirer l'attention sur certains points.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier de consultation ci-annexé,

Considérant qu'il convient de rendre un avis avant le 28 mars 2024,

Il est proposé aux conseillers communautaires de rendre un avis relatif à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS EDILIANS quant au projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert d'argiles, sise aux lieux-dits « Le Grand Peu » et « Les Touris », sur les communes de Louroux-Bourbonnais et Vieure.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De rendre un avis favorable au projet d'extension de la carrière exploitée par la SAS EDILIANS sur les communes de Louroux-Bourbonnais et Vieure,
- D'autoriser le président à transmettre la délibération correspondante à toutes parties prenantes concernées.

Pour	37
Contre	
Abstention	

Administration générale, finances, marchés

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant qu'il appartient au Président de rendre compte des décisions visées par délégation, en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est fait mention aux conseillers communautaires des décisions prises par le bureau et le président par délégation du conseil communautaire :

N° décision	Date d'effet	Date de signature	Objet	Décision
-------------	--------------	-------------------	-------	----------

5. PROPOSITION DE VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

Annexes N° 2 et 3

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1er juillet 2022,

Il est proposé aux conseillers communautaires de valider les procès-verbaux des séances du 18 décembre 2023 et du 12 février 2024.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider les procès-verbaux des séances du 18 décembre 2023 et du 12 février 2024,
- D'autoriser le président et le secrétaire de séance à signer le procès-verbal.

Pour	37
Contre	
Abstention	

6. PROPOSITION D'AUGMENTATION HORAIRE POUR LE POSTE DE MNS

Jean-Marc

A ce jour, malgré différentes démarches : recrutement sur un mi-temps, prestation de services par Profession Sports Loisirs Auvergne (PSLA), nous n'avons aucune candidature

sur le poste de Maître Nageur Sauveteur à mi-temps. Cela nous pose une véritable problématique notamment concernant les obligations des communes et l'apprentissage de la nage pour les enfants de nos écoles primaires.

Plusieurs candidats rencontrés nous ont fait part de leur souhait de travailler à temps plein et que c'était pour eux le principal frein à leur venue.

Les services ont concerté les collectivités alentour afin d'envisager une mutualisation de poste mais leurs besoins sont sur les mêmes temps que les nôtres. Nous souhaitons donc évoquer avec vous la possibilité de créer un poste à temps plein en diversifiant les missions du poste aux activités physiques de pleine nature et au sport/santé.

L'objectif sur ce second mi-temps est d'aller chercher des financements complémentaires soit par la recherche de subventions via des appels à projet et/ou par la proposition de prestations payantes.

Pour	37
Contre	
Abstention	

Informations et questions diverses :
Commission Générale → 19 mars

Heure fin séance : 20h43